

Retour sur le 19^e Congrès de la FEC

Du 8 au 10 juin dernier, c'est sous le thème « Notre action syndicale et professionnelle face à la diversité de la population étudiante » que s'est déroulé le 19^e Congrès triennal de la FEC. Pour cette première édition d'un Congrès FEC à treize syndicats, les représentantes et représentants de la Fédération souhaitaient un Congrès fort d'une thématique bien orientée sur des questions qui nous interpellent directement comme profs, un Congrès aux orientations porteuses en matière de valorisation de la profession enseignante, un Congrès qui donnerait un souffle nouveau à notre vie syndicale fédérative par la révision de ses statuts, et un Congrès où les occasions de débats, de questionnements et de prises de position seraient nombreuses.



Propos recueillis par Nadine Bédard-St-Pierre
Enseignante en science politique et vice-présidente du Syndicat des professeurs du cégep de Sainte-Foy

À la rentrée automnale, nous avons demandé à quelques déléguées et délégués parmi les 150 personnes présentes au Congrès de nous faire part en quelques mots de leurs impressions sur cette activité syndicale particulière. Elles et ils se sont prêtés au jeu de bonne grâce. Nous les en remercions, de même que toutes celles et tous ceux qui ont pris part au Congrès et en ont fait une réussite!

Christiane Tardif
Professeure de musique, cégep de Sainte-Foy (premier Congrès FEC)

Ma participation au Congrès était une première. L'atelier-conférence auquel j'ai assisté portant sur les accommodements offerts aux étudiantes et étudiants en situation de handicap, a été éclairant et porteur de réflexion pour les années à venir. Mais le moment le plus magique fut celui où l'on nous a présenté, après des mois de travail et d'intenses négociations, le cadre global de règlement entre le CPNC et la FEC-CSQ. Une grande fébrilité et un soulagement partagé ont marqué la fin de ce 19^e Congrès.

Hélène Duguay
Professeure de biologie, cégep de Sainte-Foy (premier Congrès FEC)

J'ai participé au Congrès de la FEC à cause de sa thématique : la diversité des populations étudiantes. Depuis quelques années, j'ai eu à être confrontée à certains cas spéciaux d'étudiants ayant des problèmes d'apprentissage et je ne me suis pas sentie à l'aise. Je me suis sentie exclue du processus, l'impression que l'on m'imposait une façon de faire. Le Congrès m'a permis de prendre conscience que d'autres enseignants vivaient la même chose que moi et se posaient les mêmes questions que moi.

Marie Charbonneau
Professeure de sociologie, collège de Bois-de-Boulogne
Ex-membre de l'exécutif syndical local

Selon moi, le moment le plus significatif a été l'adoption des statuts de la FEC. La discussion a été ouverte et respectueuse. À la fin quand tout le monde s'est levé et a applaudi, j'ai eu le sentiment qu'une nouvelle FEC voyait le jour, la concrétisation d'un projet datant du cartel de négociations de 2005.

Louise Pagé
Professeure d'anthropologie, collège de Bois-de-Boulogne

La participation au Congrès de la FEC se résume pour moi à « ressourcement et solidarité, dans un grand esprit de cordialité ». Une organisation efficace, un thème rassembleur, mais surtout un lieu d'échanges où chacun peut y trouver sa place.



Distribution d'arbres à la fin d'un 19^e Congrès éco-responsable



Présentation de Louise Pagé sur les enjeux de la diversité culturelle dans nos cégeps

Louise Plante
Professeure en techniques de comptabilité et gestion, CMÉC

L'allocation de Mme Lorraine Pagé concernant « les Femmes et le pouvoir » a été une occasion de faire un retour sur la place occupée par les femmes dans l'histoire syndicale. Elle nous a également permis de garder en tête le défi qu'elles devront relever, aujourd'hui et demain, pour faire partie des réunions décisionnelles... Une allocution stimulante!



Notre action syndicale et professionnelle face à la diversité de la population étudiante

Les 8, 9 et 10 juin 2010
Manoir St-Castin, Lac-Beauport, Québec

Luc Simard
Professeur de psychologie, cégep de Drummondville (premier Congrès FEC, nouvel enseignant)

Ce fut pour moi une expérience enrichissante, tant du point de vue académique (connaître ce que d'autres font comme intervention d'aide auprès des étudiantes et des étudiants ayant des difficultés, comparaison des services offerts dans le réseau, etc.), syndical (réflexions, échanges et votes concernant les statuts de la FEC) que social (soirée sociale, discussions aux tables et dans les corridors...).

Nancy Vigneau
Professeure de mathématiques, campus des Îles (premier Congrès FEC)

L'atmosphère du Congrès était vraiment géniale. L'ambiance était bonne et les débats étaient sereins et très ouverts. Il y avait beaucoup d'écoute et de respect. J'étais fière de faire partie de la FEC.

Yves Champagne
Professeur d'histoire, cégep de Victoriaville (premier Congrès FEC, nouvel enseignant)

J'ai apprécié ce Congrès parce qu'il répondait à des problèmes que nous rencontrons concrètement, l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants éprouvant des difficultés d'apprentissage, par exemple. Par ailleurs, à titre de prof qui compte trois ans d'expérience, j'ai trouvé que la partie du Congrès consacrée à la révision des statuts fut une excellente façon de m'initier aux mécanismes qui régissent la vie syndicale.



Photographies : Denis BERNARD/CSQ

Principales modifications aux statuts et règlements

Composition du Bureau exécutif (article 6.01)

Nouveaux titres et postes réservés aux femmes

Les officiers de la Fédération occupent les postes suivants :

- Une (1) présidence;
- Une (1) trésorerie;
- Une (1) 1^{re} vice-présidence;
- Une (1) 2^e vice-présidence;
- Une (1) 3^e vice-présidence;
- Une (1) 4^e vice-présidence.

Deux postes à la vice-présidence sont réservés exclusivement à des candidatures féminines.

Durée des mandats (article 6.02)

Introduction d'une limite de deux mandats de trois ans

- a. Les officiers demeurent en fonction durant trois (3) ans. Leur mandat se continue cependant, quoique ce terme soit écoulé, jusqu'à l'élection de leur successeur.
- b. Les personnes libérées ne peuvent cumuler plus de deux (2) mandats de trois (3) ans. Toute personne ayant été libérée, pendant six (6) ans consécutivement, ne peut être éligible à un poste où il y a une libération, que ce soit au Bureau exécutif ou à tout autre comité. Afin de se qualifier de nouveau, celle-ci devra retourner au moins une session dans son cégep.

Adoption d'une nouvelle convention collective et décision d'exercer ou non un mandat de grève (article 14.01 et 14.02)

La décision d'adopter ou non une nouvelle convention collective et la décision d'exercer ou non un mandat de grève se prennent dorénavant à la double majorité (majorité des syndicats et majorité des membres)

Si vous désirez prendre connaissance de l'ensemble des statuts de la FEC, des copies papier sont disponibles à votre syndicat local ou sur le site Internet de la FEC à l'onglet *Qui sommes-nous?*